

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 25 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 du mois d'août 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal le 19 août 2025.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,  
Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Raphael BENOIT

**ABSENTS EXCUSES**

Anne-Laure JEAN BAPTISTE procuration à Raphael BENOIT  
Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT  
Laura LAVILANIE  
Jean-Pierre BUERBA procuration à Stéphane AUZERAL  
Jean-Baptiste GRANGE procuration à Philippe CARRERE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Raphael BENOIT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **16 juillet 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **16 juillet 2025** est approuvé à l'unanimité.

**PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DE LA FRESQUE MURALE  
(93-2025)**

Monsieur le Maire rappelle que la qualité des abords et des accès au village constitue un enjeu majeur pour augmenter l'attractivité d'Arreau. L'entrée nord doit être traitée en priorité pour améliorer la sécurité piétonne et routière et aussi pour souligner le caractère patrimonial de notre village. C'est dans ce contexte que nous souhaitons confier la mise en œuvre d'une fresque à un artiste peintre.

Le projet de peindre une fresque sur le mur de l'ancien bâtiment du centre de secours, porterait sur un montant de 9 300€ HT.

Il est proposé le plan de financement suivant :

<b>FINANCEURS</b>	<b>TAUX SUBVENTION</b>	<b>MONTANT DE L'AIDE</b>
<b>ETAT – DRAC</b>	20 %	1 860 €
<b>REGION OCCITANIE</b>	20 %	1860 €
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL 65 – APPEL A PROJET TOURISTIQUE</b>	30 %	2790 €
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	30 %	2790 €
<b>TOTAL</b>	100 %	<b>9 300 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Autorise Mr le Maire à présenter le dossier auprès de la DRAC à hauteur de 20 %, soit un montant de 1 860 €,
- Autorise Mr le Maire à présenter le dossier auprès de la Région Occitanie à hauteur de 20 %, soit un montant de 1 860 €,
- Autorise Mr le Maire à présenter le dossier auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées dans le cadre d'un appel à projets « pôles touristiques », à hauteur de 30 %, soit un montant de 2 790 €,
- Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.